

Rôle

La Commission de contrôle donne un avis sur l'organisation et le fonctionnement du Service de Prévention et de Santé au Travail, notamment sur :

- Le budget
- La compétence géographique ou professionnelle du service
- Les emplois des personnels médicaux et IPRP
- Tout point relevant de sa compétence

Elle examine chaque année le rapport administratif et financier et les rapports d'activités des médecins du travail.

Elle est informée des travaux, réflexions et conclusions de la Commission médico-technique.

Composition

Elle est composée d'un tiers de représentants d'employeurs et deux tiers de représentants de salariés des entreprises adhérentes, soit entre 9 et 21 membres.

La durée du mandat est de 4 ans.

Modalités de fonctionnement

La Commission de contrôle se réunit au moins trois fois par an et établit un règlement intérieur.

En référence au procès-verbal du Conseil d'administration du 23 mars 2026
et du compte-rendu de la Commission de contrôle du 27 mars 2026

Collège employeurs

Monsieur Cyril GUERIN

Secrétaire

Madame Delphine MOIRON

MEDEF - Entreprise UDIMEC

CPME - Entreprise CPME ISÈRE

Carence : 1 siège

Collège salariés

Madame Ismaan AYHAN

Madame Corinne FAMIANO

Présidente

Monsieur Denis TOURNIER

Monsieur Stéphane CASTRO

FO - GIE OSIRIS

CFDT - Entreprise ARAYMOND

CFE-CGC - Entreprise CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES

CGT - Association BTP Santé au travail

Carence : 2 sièges

Médecin délégué

Docteur André PEINNEQUIN, médecin coordonnateur Médico-technique

Autres participants

Madame Céline FAGES, Directrice Générale

Madame Lauren DAUCE, Directrice Administrative et Financière

Madame Marie-Aurélien COLPIN, Assistante de direction